



LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE BRUNOY

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers : 35
Nbre de Présents : 28
Nbre d'Absents excusés avec pouvoir : 7
Nbre d'Absent(s) excusé(s) : 0

Délibération N° : 26.003/DB

OBJET : DEMANDE D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL D'YERRES - VAL DE SEINE : FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE L'USAGE DU VELO AU QUOTIDIEN

SEANCE DU 12/02/2026

LE JEUDI DOUZE FEVRIER DEUX MILLE VINGT-SIX A 19H08, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno GALLIER.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire a été désigné(e) comme secrétaire de séance.
Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire procède à l'appel des Conseillers.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bruno GALLIER, Madame Valérie RAGOT, Monsieur Eric ADAM, Madame Sandrine LAMIRÉ,
Monsieur Jérôme MEUNIER, Monsieur Timotée DAVIOT, Monsieur Nicolas DOHIN,
Madame Céline PAVILLON, Monsieur Dominique SERGI, Madame Claudine ROSSIGNOL,
Monsieur Lionel SENTENAC, Madame Nathalie ALCARAZ, Monsieur François FAREZ,
Madame Clarisse ANDRÉ, Monsieur Jean FIORESE, Monsieur Nouridine SEDRATI,
Madame Evelyne BERTELLI, Monsieur Guillaume PEYTAVIN, Madame Fatiha AKHSIL,
Monsieur Serafino SERRAVALLE, Madame Françoise JUNGFER BOUVIER, Monsieur Serge BADENS,
Madame Henriette SPIEGEL, Monsieur Jean-Marc TREUIL, Monsieur Jean-Michel MATHY,
Monsieur Arnaud DEGEN, Madame Agnès BONAFIOUS, Monsieur Kilé Olivier YENGE

POUVOIRS :

Madame Marie-Hélène EUVRARD a donné pouvoir à Monsieur Bruno GALLIER,
Madame Nathalie DO HUU a donné pouvoir à Monsieur Nicolas DOHIN,
Monsieur Franck PEROIS a donné pouvoir à Monsieur Eric ADAM,
Madame Christie GEY a donné pouvoir à Madame Nathalie ALCARAZ,
Monsieur Manuel DE CARVALHO a donné pouvoir à Madame Valérie RAGOT,
Madame Elisabeth FALOU a donné pouvoir à Monsieur Jérôme MEUNIER,
Monsieur Eric BASSET a donné pouvoir à Monsieur Dominique SERGI

SEANCE DU 12/02/2026

OBJET : **DEMANDE D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL D'YERRES - VAL DE SEINE : FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE L'USAGE DU VELO AU QUOTIDIEN**

Le Conseil Municipal,

VU la note explicative de synthèse de Monsieur Le Maire,

VU l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1^{er} juillet 2022,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5214-16 V,

VU la délibération n°2022-069 du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine portant approbation du Schéma communautaire des liaisons douces (plan d'action, atlas et charte des aménagements cyclables) en date du 20 octobre 2022,

VU la délibération n°2022-070 du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine portant approbation du règlement du fonds de concours relatif à la mise en œuvre du Schéma communautaire des liaisons douces en date du 20 octobre 2022,

CONSIDERANT que la Commune de BRUNOY souhaite agir en faveur du développement des mobilités douces sur son territoire, notamment en projetant l'installation de sept abris vélos à proximité immédiate d'équipements publics,

CONSIDERANT que ce projet est éligible audit fonds de concours,

Sa Commission Ressources et Dialogue Social entendue,

Après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE

SEANCE DU 12/02/2026

OBJET : DEMANDE D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL D'YERRES - VAL DE SEINE : FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE L'USAGE DU VELO AU QUOTIDIEN

ARTICLE 1: APPROUVE le projet de mise en place de 5 abris vélos au droit d'équipements publics, pour un montant total de 35 742,00 € HT.

ARTICLE 2: SOLLICITE pour la réalisation de l'opération mentionnée à l'article 1^{er} l'octroi du fonds de concours susvisé, par la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine, d'un montant estimé à 17 871,00 € HT.

ARTICLE 3: APPROUVE le plan de financement annexé à la présente délibération.

ARTICLE 4: AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la réalisation de l'opération mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 5: DIT que ces dépenses sont inscrites au budget de la Commune.

ARTICLE 6: DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.



Délibération N° : 26.003/DB

SEANCE DU 12/02/2026

OBJET : DEMANDE D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL D'YERRES - VAL DE SEINE : FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE L'USAGE DU VELO AU QUOTIDIEN

Et ont signé les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Brunoy, le 13/02/2026

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine

Bruno GALLIER

Le Secrétaire de séance

Nicolas DOHIN

Acte publié sur le site de la Ville le : 13/02/2026

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 26.003/DB

Objet de l'acte : DEMANDE D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION VAL D'YERRES - VAL DE SEINE : FAVORISER LE
DEVELOPPEMENT DE L'USAGE DU VELO AU QUOTIDIEN

Thème Préfecture : 7 - Finances locales / 5 - Subventions

Transaction Préfecture : 091-219101144-20260212-BRU_DE_25521_1-DE

Date de l'acte : 12/02/2026

Identifiant unique de l'acte : BRU_DE_25521_1

Date de réception en Préfecture : 13 février 2026

FONDS DE CONCOURS CAVYS
FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE L'USAGE DU VELO AU
QUOTIDIEN

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

ANNEE 2026 (engagement 2025)

Sites concernés	Coût de l'opération HT (€)	Montant de la subvention CAVYS	Reste à charge final (€)
BASE DE LOISIRS REIGATE & BANSTEAD	7 148,40 €	3 574,20 €	3 574,20 €
SECTEUR SAINT-PIERRE - RUE DE MONTGERON	7 148,40 €	3 574,20 €	3 574,20 €
GYMNASE COUBERTIN	7 148,40 €	3 574,20 €	3 574,20 €
GYMNASE GOUNOT	7 148,40 €	3 574,20 €	3 574,20 €
PARKING LACHAMBAUDIE	7 148,40 €	3 574,20 €	3 574,20 €
TOTAL	35 742,00 €	17 871,00 €	17 871,00 €